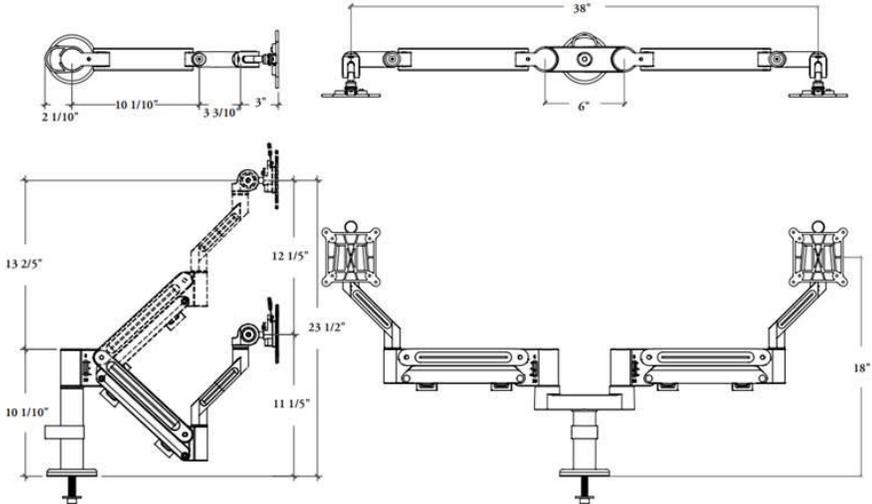


**IAS 100032676
MODIFICATION 003**

Questions et réponses :

Question 1	<p>Annexe D – Spécifications supplémentaires Catégorie 5 – Chaque bras est capable d'un réglage en hauteur d'au moins 23 pouces au-dessus de la surface de travail.</p> <p>Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si l'exigence est que le haut de l'écran dont vous avez besoin soit à 23" de la surface ou le bas de l'écran dont vous avez besoin à 23" de la surface ?</p>
Réponse 1	<p>Veillez noter qu'il ne s'agit pas de la hauteur du moniteur. Il s'agit plutôt du réglage du bras lui-même. Veuillez consulter le dessin fourni ci-dessous :</p>  <p>The technical drawings illustrate the monitor arm assembly with the following dimensions:</p> <ul style="list-style-type: none"> Top view (left): 2 1/10", 10 1/10", 3 3/10", 3" Top view (right): 38" (total length), 6" (width) Side view (left): 13 2/5" (height to top), 10 1/10" (height to base), 11 1/5" (height to bottom), 23 1/2" (height to screen) Side view (right): 12 1/5" (height to top), 18" (height to base)
Question 2	<p>Pouvez-vous s'il vous plaît fournir la hauteur du plafond pour le calcul des poteaux électriques ?</p>
Réponse 2	<p>La hauteur du plafond des poteaux électriques est de 106 pouces.</p>